

**Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rocher
Réunion tenue le 11 février 2021 à 18 h 45 par Teams**

<p>Étaient présents :</p> <p style="text-align: center;">Maryse Noël Simon Pelletier Isabelle Tanguay Valérie Gauthier Évelyne Robitaille Catherine Caron Jessy Léonard Lysanne Temblay Josée Lussier Julie Camerlain</p> <p>Étaient Absents :</p> <p style="text-align: center;">Karine Lavoie</p> <p style="text-align: center;">Public</p> <p style="text-align: center;">Aucun</p> <p>Prochaine rencontre</p> <p style="text-align: center;">8 avril 2021</p>	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ol style="list-style-type: none">1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue2. Vérification du quorum et des présences3. Nomination d'une secrétaire de rencontre4. Parole au public5. Lecture et adoption de l'ordre du jour6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 20207. Points de décisions :<ol style="list-style-type: none">7,1 Temps alloué à chaque matière/approbation7,2 Critères de sélection d'une direction d'école7,3 Planification de la consultation obligatoire des élèves7,4 Modification de la date de la rencontre du mois de mai 20218. Points d'informations :<ol style="list-style-type: none">8,1 Projet d'aménagement de la cour d'école8,2 Formations obligatoires pour les membres du CÉ9. Parole :<ol style="list-style-type: none">9,1 Parole au président9.2 Parole au représentant du comité de parents ;9.3 Parole aux enseignantes ;9.4 Parole à la représentante du service de garde ;9.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.10 Sujets divers : Secrétaire de rencontre11 Levée de l'assemblée
---	--

Simon Pelletier
Président

Maryse Noël
Directrice

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.	—	<p>Ouverture de la séance et mot de bienvenue</p> <p>À 18 h 50, Monsieur Pelletier ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants.</p>
2.	—	<p>Vérification du quorum et des présences</p> <p>Monsieur Pelletier vérifie le quorum. Nous avons quorum.</p>
3.	—	<p>Nomination d'un(e) secrétaire de rencontre</p> <p>M. Pelletier rédigera le procès-verbal à partir de l'enregistrement de la rencontre</p>
4.	—	<p>Parole au public</p> <p>Il a une question concernant les photos de groupe de la séance de photo. Certains groupes ne l'ont pas reçu. Il y a eu un problème lors de la création de la photo pour certains groupes, elles devraient être disponibles sous peu.</p> <p>Une seconde question porte sur le programme de lunch et collation. Mme Noël apporte les précisions sur la mesure.</p>
5.	CÉ-194-20-21-19	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé par Mme Évelyne Robitaille d'adopter l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
6.	CÉ-194-20-21-20	<p>Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 2020</p> <p>M. Pelletier fait la lecture du procès-verbal du 19 novembre 2020. Mme Isabelle Tanguay propose l'approbation du procès-verbal. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
7		<p>Points de décisions</p>
7,1	CÉ-194-20-21-21	<p>TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE/APPROBATION</p> <p>L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la directrice de l'école en s'assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> · de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre ;

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		<p>· du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.</p> <p>Mme Noël a présenté le projet de grille-matière qui fait état de temps alloué à chaque matière.</p> <p>Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.</p> <p>Madame Josée Lussier demande le vote</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la direction, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
7,2		<p>Critères de sélection d'une direction d'école</p> <p>Les documents permettant cet exercice n'ayant pas encore été reçu par M. Pelletier, l'établissement des critères sera repris lors de la prochaine rencontre par le conseil.</p>
7,3	CÉ-194-20-21-22	<p>Planification de la consultation obligatoire des élèves</p> <p>Selon les nouvelles règles provenant de la loi 40, le conseil d'établissement se voit confier un nouveau rôle, soit celui de consulter les élèves ou un groupe d'élèves une fois par an sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'établissement.</p> <p>Le conseil envisage de fournir un sondage aux élèves de 4^e et 5^e année, puis de rencontrer par visioconférence ou en présentiel selon les consignes de la santé publique au moment de la consultation, les élèves de 6^e année. La rencontre interactive des élèves de 6^e année pourra aussi s'inscrire dans l'évaluation des compétences des élèves de ce niveau.</p> <p>Les sujets abordés seront discutés lors de la prochaine rencontre suite à des échanges entre la direction et les enseignantes.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
7,4	CÉ-194-20-21-23	<p>Modification de la date de la rencontre du mois de mai 2021</p> <p>À la demande d'un membre du conseil, il est proposé de modifier la date de la rencontre du mois de mai.</p> <p>Il est proposé par M. Simon Pelletier de modifier la date de la rencontre pour le 19 mai.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
8		Points d'information
8,1		<p>Projet d'aménagement de la cour d'école</p> <p>Mme Noël explique que pour déposer la demande de subvention pour la réalisation de la phase 2 du projet d'aménagement, il nous manque environ 4 000 \$ dollars, que nous sommes assez certains d'amasser lors de la campagne de financement des chocolats.</p> <p>La demande a donc été déposée au CSSP sur cette base.</p> <p>Si le projet est accepté par le ministère, le début du processus pour la réalisation des travaux devrait suivre quelques mois après la phase 1.</p>
8,2		<p>Formation obligatoire pour les membres des CÉ</p> <p>Avec l'adoption de la loi 40, il est maintenant requis que les membres des CÉ suivent certaines formations afin de leur permettre de mieux exercer leur rôle.</p> <p>Le Ministère de l'Éducation a donc rendu disponible via son site web, plusieurs capsules de formation à cette fin. Le CÉ choisit donc de regarder immédiatement les capsules 1, 2, 3 ainsi que celle portant sur la consultation des élèves. Chacun des membres devra ensuite visionner au moment de son choix d'ici la prochaine rencontre, les capsules 4 et 5 ainsi que celle portant sur le projet éducatif.</p>
9		Parole ;
9,1		<p>Parole au président ou à la présidente ;</p> <p>Rien à dire</p>
9,2		<p>Parole au représentant du comité de parents ;</p> <p>Rien à dire</p>
9,3		<p>Parole aux enseignantes ;</p> <p>Un conférencier s'est adressé aux élèves du 3^e cycle par visioconférence. L'activité a été appréciée. Les pratiques de théâtre ont débuté dans le cadre d'un projet entrepreneurial. Les enfants ont choisi de remettre les profits à la Fondation de Ste-Justine. Il est également souhaité de leur faire parvenir la vidéo de la pièce afin qu'elle soit présentée aux enfants malades.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
9,4		<p>Parole à la représentante du service de garde ;</p> <p>Depuis le retour en janvier, nous utilisons l'application Hop Hop qui permet aux parents de nous informer quelques minutes à l'avance de leur arrivée. De cette façon, les enfants sont déjà prêts lorsqu'ils se présentent à la porte. Il est même possible d'ajuster le temps par enfant. Un enfant plus rapide sera appelé moins longtemps avant que son parent arrive et à l'inverse, un enfant ayant besoin de plus de temps pour se préparer, sera appelé plus vite. Nous pourrions donc ajuster le temps en fonction de la saison aussi.</p>
9,5		<p>Parole à la représentante du personnel de soutien ;</p> <p>Rien à dire</p>
10.	CÉ-194-20-21-24	<p>Sujets divers</p> <p>Mme Noël propose d'utiliser une partie du budget du conseil afin de rémunérer une secrétaire pour la prise de note du procès-verbal des dernières rencontres d'ici la fin de l'année. Elle consultera le personnel de l'école afin de sonder l'intérêt. Les membres sont en accord avec la proposition.</p>
11.	CÉ-194-20-21-25	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>La rencontre est levée à 21 h, proposée par Mme Isabelle Tanguay et adoptée à l'unanimité.</p>